



Heritage - Ventes immobilières

Par Marie33190

Bonjour,

Mon père est décédé et le partage s'effectue entre ma mère et moi (je suis enfant unique).

Ma mère a mis sa maison en vente et mon père possédait un appartement, hérité de sa mère.

Quels seront, en pourcentage, les montants qui me seront versés - pour la maison qui appartient à mes deux parents et pour l'appartement qui appartenait à mon père, lorsque ces deux biens seront vendus.

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Je suppose que vos parents étaient mariés sous le régime communautaire ?

Si oui, quel a été le choix de votre mère au décès de votre père. 25% en propriété, 100% en usufruit ? ou peut-être y avait-il une donation au dernier vivant .

Quel est l'âge de votre mère ?

Ensuite, je pourrai vous répondre